

Vu le code de l'éducation,
 Vu les statuts de l'université de Poitiers,
 Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA CFVU	28/06/2018
-----------------	------------

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	Visas	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION	ANNEXE
20180628-1	COMPTES RENDUS	Compte rendu CFVU du 28/06/2018	UNIVERSITE	-	validation du compte rendu de la CFVU du 28/06/2018	-	-	26	POUR : 21 CONTRE : ABSTENTION :		-
20180628-2	MAQUETTES	Maquettes pédagogiques et MCC	901 - Droit et sciences sociales	Vu la délibérations n°CA-25-11-2016-08 - Eléments cadrage nouvelle offre formation Vu la délibération n°CA-24-02-2017-04 - Principes généraux du référentiel Vu la délibération n°CA-16-06-2017-01 - CFVU Vu la délibération n°CA-07-07-2017-02 - Nouvelle offre de formation contrat 2018-2021 Vu la délibération n°CA-07-07-2017-03 - Accréditation de l'ESPE contrat 2018-2021	Dans le cadre du nouveau contrat établissement, les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles et connaissances des licences, licences professionnelles et masters de l'UFR Droit et Sciences Sociales, pour l'année universitaire 2018-2019, sont soumises à délibération de la présente CFVU, sous réserve des modifications à apporter, vues en séance. Les maquettes incluant ces modifications seront annexées à la première CFVU du mois de septembre.	01/09/2018	31/08/2019	26	POUR : Unanimité des présents	La mesure est adoptée en CFVU, sous réserve des modifications vues en séances	-
20180628-3	MAQUETTES	Maquettes pédagogiques et MCC	903 - IPAG	Vu la délibérations n°CA-25-11-2016-08 - Eléments cadrage nouvelle offre formation Vu la délibération n°CA-24-02-2017-04 - Principes généraux du référentiel Vu la délibération n°CA-16-06-2017-01 - CFVU Vu la délibération n°CA-07-07-2017-02 - Nouvelle offre de formation contrat 2018-2021 Vu la délibération n°CA-07-07-2017-03 - Accréditation de l'ESPE contrat 2018-2021	Dans le cadre du nouveau contrat établissement, les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles et connaissances des licences et masters de l'IPAG, pour l'année universitaire 2018-2019, sont soumises à délibération de la présente CFVU, sous réserve des modifications à apporter, vues en séance. Les maquettes incluant ces modifications seront annexées à la première CFVU du mois de septembre.	01/09/2018	31/08/2019	26	POUR : Unanimité des présents	La mesure est adoptée en CFVU, sous réserve des modifications vues en séances	-
20180628-4	MAQUETTES	Maquettes pédagogiques et MCC	906 - SHA	Vu la délibérations n°CA-25-11-2016-08 - Eléments cadrage nouvelle offre formation Vu la délibération n°CA-24-02-2017-04 - Principes généraux du référentiel Vu la délibération n°CA-16-06-2017-01 - CFVU Vu la délibération n°CA-07-07-2017-02 - Nouvelle offre de formation contrat 2018-2021 Vu la délibération n°CA-07-07-2017-03 - Accréditation de l'ESPE contrat 2018-2021	Dans le cadre du nouveau contrat établissement, les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles et connaissances des licences, licences professionnelles et masters de l'UFR Sciences Humaines et Arts, pour l'année universitaire 2018-2019, sont soumises à délibération de la présente CFVU, sous réserve des modifications à apporter, vues en séance. Les maquettes incluant ces modifications seront annexées à la première CFVU du mois de septembre.	01/09/2018	31/08/2019	26	POUR : Unanimité des présents	La mesure est adoptée en CFVU, sous réserve des modifications vues en séances	-

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	Visas	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION	ANNEXE
20180628-5	MAQUETTES	Maquettes pédagogiques et MCC	UNIVERSITE	Vu la délibérations n°CA-25-11-2016-08 - Eléments cadrage nouvelle offre formation Vu la délibération n°CA-24-02-2017-04 - Principes généraux du référentiel Vu la délibération n°CA-16-06-2017-01 - CFVU Vu la délibération n°CA-07-07-2017-02 - Nouvelle offre de formation contrat 2018-2021 Vu la délibération n°CA-07-07-2017-03 - Accréditation de l'ESPE contrat 2018-2021	Dans le cadre du nouveau contrat établissement, les modalités de contrôle des connaissances des Langues vivantes des licences (1 et 2), pour l'année universitaire 2018-2019, sont soumises à délibération de la présente CFVU, sous réserve des modifications à apporter, vues en séance	01/09/2018	31/08/2019	26	POUR : Unanimité des présents	La mesure est adoptée en CFVU, sous réserve des modifications vues en séances	-
20180628-6	MAQUETTES	Coût prévisionnel de l'offre de formation	901 - Droit et sciences sociales	Vu la délibérations n°CA-25-11-2016-08 - Eléments cadrage nouvelle offre formation Vu la délibération n°CA-24-02-2017-04 - Principes généraux du référentiel Vu la délibération n°CA-16-06-2017-01 - CFVU Vu la délibération n°CA-07-07-2017-02 - Nouvelle offre de formation contrat 2018-2021 Vu la délibération n°CA-07-07-2017-03 - Accréditation de l'ESPE contrat 2018-2021 Vu la délibération n° CA-20-10-2017-04- formations-locales Vu la délibération n° CA-08-06-2018-06 - Formations locales	Selon les maquettes pédagogiques, et les effectifs prévisionnels de l'UFR Droit et Sciences Sociales, les heures nécessaires (pédagogie et référentiel) pour assurer toutes les formations (diplômes nationaux et universitaires) pendant l'année universitaire 2018-2019 sont estimées à : 36 141 H (cible issue des dialogues de soutenabilité en mars 2017 : 31 800 H) Heures consommées en 2015-2016 : 37 719h	01/09/2018	31/08/2019	26	POUR : unanimité des présents	Avis favorable de la CFVU pour transmission au CA. Un travail de fond est à engager pour atteindre la cible en 2019.	
20180628-7	MAQUETTES	Coût prévisionnel de l'offre de formation	903 - IPAG	Vu la délibérations n°CA-25-11-2016-08 - Eléments cadrage nouvelle offre formation Vu la délibération n°CA-24-02-2017-04 - Principes généraux du référentiel Vu la délibération n°CA-16-06-2017-01 - CFVU Vu la délibération n°CA-07-07-2017-02 - Nouvelle offre de formation contrat 2018-2021 Vu la délibération n°CA-07-07-2017-03 - Accréditation de l'ESPE contrat 2018-2021 Vu la délibération n° CA-20-10-2017-04- formations-locales Vu la délibération n° CA-08-06-2018-06 - Formations locales	Selon les maquettes pédagogiques, et les effectifs prévisionnels de l'IPAG, les heures nécessaires (pédagogie et référentiel) pour assurer toutes les formations (diplômes nationaux et universitaires) pendant l'année universitaire 2018-2019 sont estimées à : 2 870 H (cible issue des dialogues de soutenabilité en mars 2017 : 2 900 H) Heures consommées en 2015-2016 : 2 735h	01/09/2018	31/08/2019	26	POUR : unanimité des présents	Avis favorable de la CFVU pour transmission au CA. Un travail de fond est à engager pour atteindre la cible en 2019.	
20180628-8	MAQUETTES	Coût prévisionnel de l'offre de formation	906 - SHA	Vu la délibérations n°CA-25-11-2016-08 - Eléments cadrage nouvelle offre formation Vu la délibération n°CA-24-02-2017-04 - Principes généraux du référentiel Vu la délibération n°CA-16-06-2017-01 - CFVU Vu la délibération n°CA-07-07-2017-02 - Nouvelle offre de formation contrat 2018-2021 Vu la délibération n°CA-07-07-2017-03 - Accréditation de l'ESPE contrat 2018-2021 Vu la délibération n° CA-20-10-2017-04- formations-locales Vu la délibération n° CA-08-06-2018-06 - Formations locales	Selon les maquettes pédagogiques, et les effectifs prévisionnels de l'UFR SHA, les heures nécessaires (pédagogie et référentiel) pour assurer toutes les formations (diplômes nationaux et universitaires) pendant l'année universitaire 2018-2019 sont estimées à : 54 416 (cible issue des dialogues de soutenabilité en mars 2017 : 43 135 H) Heures consommées en 2015-2016 : 44 830h	01/09/2018	31/08/2019	26	POUR : 0 CONTRE : 19 ABSTENTION : 7	Avis défavorable de la CFVU pour transmission au CA.	

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	Visas	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION	ANNEXE
20180628- 9	CADRAGE PEDAGOGIQU UE	CADRAGE : ECTS ERASMUS	UNIVERSITE		<p>LICENCE</p> <p>Il est proposé, sous réserve de validation par l'équipe pédagogique, d'accorder 6 crédits ECTS à chacun des éléments pédagogiques (= UE ou matière) de licence proposés aux étudiants Erasmus et internationaux. Cela signifie donc qu'il suffira de choisir 5 cours sur l'ensemble de la licence pour arriver aux 30 ECTS réglementaires.</p> <p>MASTER</p> <p>Il est en outre proposer d'accorder, également sous réserve de validation de l'équipe pédagogique, 6 crédits ECTS aux éléments pédagogiques de master (= UE ou matière). Cela signifie donc qu'il suffira de choisir 5 cours sur l'ensemble de la licence pour arriver aux 30 ECTS réglementaires.</p> <p>Cette mesure ne concerne que les étudiants en mobilité à l'UP. Ceux venant chercher un diplôme ou inscrits à un double diplôme ne seront pas soumis à ce régime.</p>	01/09/2018	31/08/2022	26	POUR : unanimité des présents		

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL

UNIVERSITE DE POITIERS

19. JUIL 2018

Direction des affaires juridiques